Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-69-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 69/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

APPEL À PROJETS POUR ATTRIBUTION DSIL 2026 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 069/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

APPEL À PROJETS POUR ATTRIBUTION DSIL 2026 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL)

Rapporteur : Christian Lefort

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2334-32 à L2334-39, L2334-42 et R.2334-19, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local, DSIL, année 2026, permet de solliciter des subventions,

Après avis de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire approuve le plan de financement de l'opération ci-après défini :

Opération	Coût prev. projet HT	Montant DSIL sollicitée	%	Autres financements	Part MO
Réaménagement du campus universitaireLaval-Changé	2 363 000 €	**1 000 000 €**	42		1 363 000 €

Article 2
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter le financement et à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault